

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG**

24/10/2025

N° E25000138 /67

**La vice-présidente du tribunal administratif**

**Décision de désignation de commissaire enquêteur du 24 octobre 2025**

Vu, la lettre enregistrée le 18 septembre 2025, par laquelle l'Eurodépartement de la Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet une demande d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de la commune de Scy-Chazelles ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Christian EVESQUE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Vital TISSIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à l'Eurodépartement de la Moselle, à la commune de Scy-Chazelles, à Monsieur Christian EVESQUE et à Monsieur Vital TISSIER.

Fait à Strasbourg, le 24 octobre 2025.

La vice-présidente,

A. DULMET

Pour copie conforme,  
La greffière.